Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Maturité bilingue : deux modalités proposées aux élèves

Le Département de la formation et de la jeunesse (DFJ) vient d'informer les parents des élèves de 9ème année inscrits dans les écoles de maturité des gymnases de deux modalités possibles de préparation d'une maturité avec mention bilingue.

La décision annoncée en janvier 2000 de modifier, pour des raisons tenant compte à la fois du nombre de maîtres à disposition et de considérations pédagogiques, les modalités de préparation à la maturité avec mention bilingue français - allemand avait provoqué de nombreuses réactions. Le Département de la formation et de la jeunesse (DFJ) a examiné, avec les directeurs des établissements et les maîtres intéressés, les solutions qu'il était possible de proposer. Sur cette base, il a adopté deux modalités de préparation à un tel titre, qu'il vient de communiquer à tous les parents des élèves inscrits pour l'année scolaire 2000-2001 en 1ère année de l'Ecole de maturité.

Selon la modalité A (immersion " longue ", durant une année scolaire complète), les élèves suivent leur 1ère année " normalement " et préparent, avec le soutien du répondant de leur gymnase pour la maturité bilingue, l'accomplissement de leur 2ème année dans un gymnase de Suisse alémanique ou d'une autre région de langue allemande. Le contact avec le gymnase vaudois est maintenu durant la 2ème année passée en région germanophone. En 3ème année, les élèves regagnent leur gymnase francophone où ils bénéficient d'un cours en allemand dans au moins une discipline et accomplissent leur travail de maturité en allemand.

Selon la modalité B (immersion " courte ", puis fréquentation de classes bilingues en 2ème et en 3ème année), les élèves suivent " normalement " les cours du gymnase vaudois en 1ère année, jusqu'à la fin avril. Du début mai au mois de juillet, ils sont scolarisés dans un gymnase d'une région germanophone (immersion de 10 à 12 semaines), puis, dès le début de la 2ème année, ils sont intégrés dans des classes bilingues de nos gymnases, les cours de mathématiques et d'allemand (ou, éventuellement, en 2ème année, de géographie, de philosophie ou de certaines

branches du domaine des sciences expérimentales) étant donnés en allemand. Une telle immersion " intense " permet de débuter avec une efficacité importante l'enseignement de certaines branches en allemand.

Dans les deux cas, une aide financière sera apportée aux élèves pour tenir compte des charges supplémentaires qui découlent des séjours en région germanophone.

Les parents des élèves intéressés par ces modalités ont été invités à remplir, d'ici au 30 juin, des formules de pré-inscription. Des informations détaillées leur ont été remises et seront encore élaborées. Un répondant par établissement sera chargé de répondre à toutes les questions. De nombreux cantons suisses alémaniques ont confirmé leur accord de principe pour l'accueil d'élèves vaudois. Un important effort d'information mutuelle sera consenti au sein de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 19 juin 2000

Philippe Lavanchy, chef du Service de l'enseignement secondaire sup. et de la formation,
021/316 34 00